



Votre Assemblée Générale se réunira

le jeudi 25 avril 2002 à 15h30,

à CHALLENGER - 1, avenue Eugène Freyssinet - 78280 GUYANCOURT

à l'effet de délibérer **sur l'ordre du jour suivant** :

PARTIE ORDINAIRE

- . Rapport de gestion du conseil d'administration sur l'exercice 2001.
- . Rapports des commissaires aux comptes sur l'accomplissement de leur mission au cours de l'exercice 2001.
- . Rapport spécial du conseil d'administration sur les options de souscription ou d'achat d'actions.
- . Approbation des comptes individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001 présentés par le conseil.
- . Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2001 présentés par le conseil.
- . Affectation et répartition du résultat de l'exercice 2001.
- . Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées.
- . Renouvellement du mandat de quatre administrateurs.
- . Autorisation à donner au conseil d'administration en vue de faire acheter par la société ses propres actions ou certificats d'investissement.

PARTIE EXTRAORDINAIRE

- . Rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes.
- . Rapport des commissaires aux apports.
- . Autorisation à donner au conseil d'administration de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société.
- . Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- . Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société.
- . Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'utiliser les délégations permettant d'augmenter le capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.
- . Délégation à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés de la société ou des sociétés du groupe, y compris en cas d'utilisation des autorisations d'augmentation de capital.
- . Modification des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques.

- Approbation du projet de fusion par voie d'absorption de la Société Financière et Immobilière de Boulogne - SFIB par Bouygues ; constatation de la réalisation définitive de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Financière et Immobilière de Boulogne – SFIB ; modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droit de vote, qui souhaitent assister à cette Assemblée, s'y faire représenter ou voter par correspondance, doivent impérativement :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : être inscrits en compte nominatif au plus tard le lundi 22 avril 2002 (24 heures) ;
- pour les actionnaires au porteur : faire établir, par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres, un certificat de dépôt, constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de l'Assemblée, qui devra être reçu effectivement par la Société BOUYGUES - Service Titres - B.P. 23 - 1, avenue Eugène Freyssinet - GUYANCOURT - 78184 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX (Tél. 01 30 60 35 82 - Fax. 01 30 60 38 08) au plus tard le lundi 22 avril 2002 (24 heures).

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, désirant assister à cette Assemblée, pourront faire une demande de lettre d'admission :

- pour les actionnaires nominatifs ou titulaires de certificats de droit de vote : auprès de la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus ;
- pour les actionnaires au porteur : auprès de l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de leur compte titres.

Les actionnaires ou titulaires de certificats de droits de vote, n'assistant pas personnellement à cette Assemblée et souhaitant être représentés ou voter par correspondance, pourront :

- pour les titulaires de certificats de droit de vote : demander un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance à la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus ;
- pour les actionnaires nominatifs : renvoyer à la société BOUYGUES le formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance, qui leur sera adressé avec la convocation ;
- pour les actionnaires au porteur : demander à l'intermédiaire habilité, qui assure la gestion de leur compte titres, un formulaire unique de pouvoir / vote par correspondance.

Les formulaires de vote par correspondance devront être reçus effectivement par la Société BOUYGUES, à l'adresse ci-dessus, au plus tard le lundi 22 avril 2002 (24 heures).